

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 24 AOÛT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 18 août 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)  
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)  
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)  
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL (procuration donnée à M. Romuald PIDJOT)

Absents :

M. Jean-Irénée BOANO

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	26
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Mickael LELONG est désigné secrétaire de séance.

N° d'ordre : 15

Date de mise en ligne : 30 AOÛT 2023

DELIBERATION N° 82 /23/VIII

PORTANT ATTRIBUTION DE VEHICULES DE FONCTION

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 24 août 2023,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 55/2023 du 18 août 2023,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville du Mont dore n° 81 /23/VIII du 24 août 2023 fixant les conditions d'utilisation des véhicules de la ville et des véhicules des agents dans l'exercice de leurs fonctions,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 10 août 2023, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Un véhicule de fonction est attribué à :

- José BLUM, directeur de cabinet.

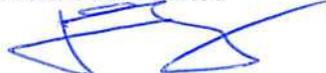
Cette autorisation cesse automatiquement lorsque cette personne n'exerce plus la fonction concernée. Elle doit, dans ce cas et à cette date, remettre, le véhicule à disposition de la collectivité.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 AOÛT 2023

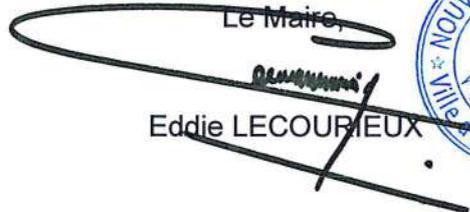
Le secrétaire de séance



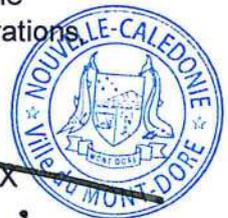
Mickael LELONG

Pour extrait conforme  
aux registre des délibérations

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Toutes directions et tous services  
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture  
988-200012532-20230824-82-23-VIII-DE  
Date de télétransmission : 29/08/2023  
Date de réception préfecture : 29/08/2023